

**CONCOURS RÉGIONAL**  
**BOURGOGNE – FRANCHE COMTE DE RECONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX**  
**DU 10 mai 2023**  
**À l'EPLEFPA de Quetigny Plombières lès Dijon, site de QUETIGNY**

### Composition du jury :

Le jury sera composé d'au moins 4 jurés répartis de la façon suivante : enseignants/formateurs des centres inscrivant des candidats et deux professionnels (aménagement paysagers et horticulture).

Le jury sera présidé par le Directeur du CFPPA de Quetigny Plombières lès Dijon.

### Inscriptions des candidats :

- Le concours est ouvert aux professionnels :
  - Inscription en ligne avant le 8 mai 2023 minuit : <https://urlz.fr/lzJh>
- Le concours est ouvert aux amateurs inscrits via la Société Horticole de Côte d'Or.
- Pour les apprentis, stagiaires et élèves :
  - Inscription en ligne, avant le 5 mai 2023, sur ce lien : <https://urlz.fr/lzH2>
- Le candidat doit être inscrit dans un établissement d'enseignement agricole de la région Bourgogne Franche Comté, public ou privé, et suivre une formation dans le domaine de l'Aménagement Paysager (AP), de la Production Horticole (PH) ou de la Vente, de Niveau 3, 4 ou 5 ou la Vente sur l'année scolaire 2022/2023.
  - Le candidat doit participer au concours correspondant à sa filière (AP, PH, Vente) et à son niveau (3, 4 ou 5).
- Chaque établissement de la région BFC peut inscrire les candidats en filière AP, filière PH et filière vente via le lien : <https://urlz.fr/lzH2>
- Aucune candidature supplémentaire ne sera acceptée après le 7 mai 2023 minuit.
- La présence d'un accompagnateur est obligatoire (personnel de l'établissement) : les candidats restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine pendant le concours.

### Personnes Contact :

- **Laurent ROUZEAU, Directeur CFPPA Quetigny**  
[laurent.rouzeau@educagri.fr](mailto:laurent.rouzeau@educagri.fr)  
03.80.71.80.42 – 06.73.12.57.67
- **Marion BERGERET, Technicienne Horticole CFPPA Quetigny**  
[marion.bergeret@educagri.fr](mailto:marion.bergeret@educagri.fr)  
06.85.89.91.72

### Listes des végétaux :

Les listes de végétaux qui feront foi pour ce **concours 2023** sont celles qui est en vigueur pour **le concours national de reconnaissance des végétaux 2023** :

- Une liste pour les épreuves « Aménagements paysagers » ; une pour le niveau 5, une pour le niveau 4 et une pour le niveau 3 (se référer aux colonnes de droites de la liste où les végétaux à connaître par niveau sont mentionnés par un carré de couleur).
- Une liste pour les épreuves « Production Horticole » ; une pour le niveau 5, une pour le niveau 4 et une pour le niveau 3 (se référer aux colonnes de droites de la liste où les végétaux à connaître par niveau sont mentionnés par un carré de couleur)
- Une liste pour les épreuves « Vente » ; une pour le niveau 5, une pour le niveau 4 et une pour le niveau 3 (se référer aux colonnes de droites de la liste où les végétaux à connaître par niveau sont mentionnés par un carré de couleur)

Les listes proposées pour ce concours ont pour objet de donner une base commune à tous les participants. Elles constituent une sélection de végétaux propre à ce concours et ne possèdent aucun caractère officiel par rapport aux programmes de l'enseignement agricole.

Ces listes sont consultables sur le site de Val'Hor :

<https://www.valhor.fr/promouvoir-le-vegetal-et-les-professionnels/valoriser-les-metiers/concours-national-de-reconnaissance-des-vegetaux>

Cette sélection de végétaux, propre à ce concours, ne possède aucun caractère officiel par rapport aux programmes de l'enseignement agricole.

### Déroulement, consignes et critères d'évaluation :

3 épreuves seront organisées pour la filière Aménagements Paysagers, Productions Horticoles et Vente :

- Une épreuve niveau 3 et amateurs ;
- Une épreuve niveau 4 ;
- Une épreuve niveau 5 et professionnels

Les amateurs pourront choisir de passer dans la filière horticole ou la filière aménagements paysagers à leur inscription.

Le concours consiste en la reconnaissance de végétaux à partir d'échantillons frais ou en containers, sur table.

<b>Horaires</b>	<b>Étapes et épreuves</b>
<b>A partir de 8h45</b>	<b>Accueil des participants CAP/Seconde/BPA - Salle des conseils Remise des copies anonymées</b>
<b>9h00 - 10h00</b>	<b>Epreuves Reconnaissance niveau 3 - Salle des examens CAP cat Horticulture / Paysage / Vente</b>
<b>9h00 - 10h00</b>	<b>Epreuves Connaissance niveau 4 et 5 - Salle du Conseil Bac / 1ere / BP Horticulture / Paysage / Vente</b>
<b>10h00 - 11h15</b>	<b>Epreuves Reconnaissance – Salle des Examens BAC cat Horticulture / Paysage / Vente</b>
<b>10h30 / 11h30</b>	<b>Epreuves Connaissance niveau 4 et 5 - Salle du Conseil BTS Horticulture / Paysage / Vente</b>
<b>11h00 - 12h30</b>	<b>Epreuves Reconnaissance – Salle des Examens BTS Horticulture / Paysage / Vente + Professionnels</b>
<b>11h00 - 12h30</b>	<b>Parcours Connaissance niveau 3 - Salle des examens CAP Cat Horticulture / Paysage / Vente</b>
<b>12h45 - 13h45</b>	<b>Repas</b>
<b>14h - 14h30</b>	<b>Finalisation du jury  La Reco : Professionnels et Formation Prises de parole : SRFD/DRAAF Sur l'engagement reconnaissance Olivier FRANCOIS- UNEP Christophe DIMA - FNPFP / Est Horticole</b>

<b>14h30</b>	<b>Remise des Diplômes et des prix</b>
<b>15h30</b>	<b>Pause festive avant le retour</b>

- **Les établissements de formation qui inscrivent leurs apprenants, s'engagent à participer à la correction des copies anonymées avec au moins 1 personnel de formation. Les frais de repas sont à la charge des établissements les inscrivant.**

### Epreuve de Reconnaissance des Végétaux :

Avant le début de l'épreuve, la sélection aura été réalisée par des représentants professionnels et les échantillons à reconnaître (20, 30 ou 40 échantillons selon le niveau de l'épreuve) parmi un ensemble de végétaux disponibles.

Les échantillons frais proposés seront de saison (saisonnalité respectée), représentatifs et en bon état. Les échantillons seront présentés en rameaux ou en conteneurs. Feuilles, fruits secs, etc. pourront accompagner l'échantillon. Aucune reconnaissance sur photo/document ne sera demandée.

Les échantillons à reconnaître seront disposés sur une table. L'ordre alphabétique ne sera cependant pas respecté.

Déroulé de l'épreuve L'identification des échantillons se fera dans l'ordre dans lequel ils seront disposés sur la table et les candidats se suivront en file indienne, avec 3 échantillons d'écart au départ. Il n'y aura pas de retour possible sur un échantillon précédent.

Le jury pourra être amené à demander à un candidat d'avancer sur l'échantillon suivant si celui-ci reste trop longtemps sur le même échantillon.

Les candidats compléteront au fur et à mesure la grille de reconnaissance qui leur aura été fournie en identifiant les échantillons proposés, selon les conditions présentées dans le tableau ci-dessous.

Niveau	Public	Nombre de végétaux à identifier	Critères					Temps maxi
			Famille	Genre	Espèce	"Cultivar"	Nom vernaculaire	
5	BTSA	40	X	X	X	X	X	1H30
Barème			1pt	1pt	1pt	1pt	1pt	
4	Bac Pro BP	30	X	X	X	X	X	1h15
Barème			0.5pt	1pt	1pt	1pt	1pt	
3	CAPA 2 <sup>nd</sup> e BAC Pro BPA	20		X	X		X	1h
Barème				1pt	1pt		1pt	

En fin du parcours, les candidats disposeront de tables pour finir de compléter la grille de reconnaissance, dans la limite du temps maximal imparti pour l'épreuve.

En se référant à la liste de végétaux, le candidat n'a pas à remplir la colonne « 'Cultivar' » dans les cas suivants :  
- Si la liste indique « - », une étiquette « **Cultivar non identifiable** » est placée à côté de l'échantillon.  
- Si la liste indique « Nombreux CV », une étiquette « **Cultivar non demandé** » est placée à côté de l'échantillon.

Les copies seront anonymes et remises en fin de parcours au binôme de jurés responsable de l'épreuve.

## Notation :

- Système de correction par niveau, toutes filières confondues (AP, PH et Vente) :

**Niveau 5** : 40 végétaux x [1 pt (Famille) + 1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)] + 1 pt par 'Cultivar' éventuel  
TOTAL : 160 points + (1 pt x nombre de 'Cultivars' à identifier)

**Niveau 4** : 30 végétaux x [1 pt (Famille) + 1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)] + 1 pt par 'Cultivar' éventuel  
TOTAL : 120 points + (1 pt x nombre de 'Cultivars' à identifier)

**Niveau 3** : 20 végétaux x [1 pt (Genre) + 1 pt (Espèce) + 1 pt (Nom vernaculaire)]  
TOTAL : 60 points

En cas d'erreur d'identification, quel que soit le niveau (et la filière), aucune pénalité ne sera attribuée.

Pour les noms des *Familles* : les noms français et latins sont acceptés (terminaisons « ees » ou « eae »).

Si pour un végétal plusieurs noms sont notes dans la liste de végétaux (*Famille, Genre, espèce...*) : afin de tenir compte de l'évolution de la nomenclature et des usages, il suffit de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point.

Si le nom vernaculaire propose n'est pas celui mentionné dans la liste, mais qu'il est couramment utilisé, après vérification, le jury accorde le point.

- Pénalités éventuelles par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) :

Orthographe et respect de la nomenclature (*Famille, Genre, espèce, 'Cultivar', Nom vernaculaire*) :

- **Niveau 5** : - 0,25 pt si une faute sur une ligne, et - 0,5 pt si plusieurs fautes sur une ligne.

- **Niveau 4** : - 0,25 pt si une ou plusieurs fautes sur une ligne.

- **Niveau 3** : pas de pénalités pour les fautes, du moment que la phonétique est respectée.

Les grilles seront corrigées par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination de la présidence du jury.

Le score final de chaque candidat sera calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe et/ou de nomenclature.

## Epreuve de Connaissance des Végétaux :

- Les participants seront répartis en groupes de 4 à 6 candidats, par filière (AP et PH) et par niveau (3, 4 et 5).

Chaque groupe sera guidé par un jury et un accompagnateur, tout au long d'un parcours imposé.

- Le long du parcours, les participants feront des étapes face à des végétaux en ports libres. Pour chaque végétal, une histoire introductive sera racontée témoignant de son caractère patrimonial.

- Pour chaque végétal, les participants devront compléter la fiche réponse fournie en répondant à 3 questions qui cibleront 3 caractéristiques clés de celui-ci. Ces questions pourront porter sur les 7 catégories suivantes :

**1) Le port** : Fastigie, Boule, Grimpant ou Sarmenteux, Pleureur, Retombant, Etale, Rampant, Tapissant...

**2) La morphologie** : Caractéristiques du feuillage, Période de floraison (saison), Couleur de floraison, Type d'inflorescence (grappe, corymbe, thyse, ombelle...), Floraison ou parfum remarquable / insignifiant...

**3) Les organes particuliers** : Organes de réserve (rhizome, bulbe vrai, tubercule, corne, griffe...), Organes spécialisés (aiguille, acicule, cladode, bractée...), Système racinaire (pivotant, traçant, fascicule), Modes de fixation des grimpantes (crampon, ventouse, vrille, tige ou pétiole volubile...)...

**4) La multiplication** : En culture (semis, bouturage, greffage, division, marcottage, in vitro...) ou Spontanée (drageons, stolons, auto-semis, viviparite...)...

**5) Les conditions pédoclimatiques** : Habitat écologique (milieux humides / secs, bord de mer, plante d'altitude, climat...), Pédologie (préférence pH, acidophile / calcicole, texture, richesse, drainage...), Résistances (gel, vent, sécheresse, embruns, pollution...), Exposition (ensoleillée, mi-ombre, ombre)...

4

**6) Les impacts sur la biodiversité ou l'origine** : Origine géographique / indigénat, Espèce végétale exotique envahissante EVEC, Attractivité pour les pollinisateurs / mellifère, Plante compagne / de services écosystémiques...

**7) Les utilisations et usages courants** : Utilisations dans les jardins (isole, massif, alignement, haie, couvre-sol, bordures, rocailles, jardinière / bac / potée, suspension, bassin, fixation de berges / talus

/ dunes...), Usages courants (comestible / toxique, aromatique, parfumerie, ébénisterie, médicinal, fleuristerie, plante d'intérieur, orangerie / véranda, terrarium, topiaire, biomasse, phytoépuration, phytoremédiation...).

• **Système de correction par niveau, toutes filières confondues (AP et PH) :**

**Niveau 5** : 14 végétaux x 3 caractéristiques valant chacune 0,5 pt, soit 1,5 pt  
TOTAL : 21 points

**Niveau 4** : 10 végétaux x 3 caractéristiques valant chacune 0,5 pt, soit 1,5 pt  
TOTAL : 15 points

**Niveau 3** : 10 végétaux

Pour ce niveau, puisque le règlement de la Finale Nationale ne prévoit pas d'épreuve de « Connaissance de végétaux », jusqu'à 5 points bonus peuvent être attribués au candidat sur l'épreuve de « Reconnaissance de végétaux », en fonction du nombre total de réponses correctes :

- + **1 point** si le total des réponses correctes  $\geq 20\%$ , soit **6 réponses** minimum correctes.
- + **2 points** si le total des réponses correctes  $\geq 30\%$ , soit **9 réponses** minimum correctes.
- + **3 points** si le total des réponses correctes  $\geq 50\%$ , soit **15 réponses** minimum correctes.
- + **4 points** si le total des réponses correctes  $\geq 70\%$ , soit **21 réponses** minimum correctes.
- + **5 points** si le total des réponses correctes = 100%, soit **30 réponses** correctes.

Les éventuelles fautes d'orthographe, de conjugaison ou de grammaire n'entraîneront aucune pénalité.  
En cas d'erreur à une / plusieurs questions, quel que soit le niveau (et la filière), aucune pénalité ne sera attribuée.